

ORDONNANCE

Nous,

Laëtitia UGOLINI
Vice-présidente

Vu l'ordonnance datée du 20 décembre 2021 (RG 21/01891)
Vu la pertinence de la demande et les pièces versées à l'appui.

Attendu que l'administratrice provisoire, Madame Corinne BERT sollicite une prorogation de sa mission d'administration provisoire de la copropriété dénommée « Résidence Plombières » sis à Marseille (13003) 27, boulevard de la Révolution

Attendu que compte tenu des difficultés de la mesure d'instruction et des pièces justificatives fournies, il y a lieu de faire droit à la demande.

PAR CES MOTIFS

Autorisons une prolongation de la mission d'administratrice provisoire de Madame Corinne BERT jusqu'au *20 décembre 2025*

Fait à Marseille, le *26/12/2025*

